



SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(YVELINES)



BAFA CITOYEN

Direction Enfance, Jeunesse et Politique Éducative

Depuis 2015, la commune de Saint-Cyr-l'Ecole a pour objectif d'aider les jeunes à réaliser leurs projets et les sensibiliser au métier de l'animation à travers une formation générale BAFA et des actions citoyennes.

Présentation du BAFA :

Le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur** (BAFA) est un diplôme qui permet d'encadrer à titre professionnel ou non, de façon quotidienne ou occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Le BAFA est considéré comme une porte d'entrée vers les métiers de l'animation, du social voir de l'enseignement. Il représente la clé pour évoluer en tant qu'animateur reconnu dans le milieu de l'animation. Le BAFA est un diplôme qui permet aux accueils de loisirs de disposer d'animateurs qualifiés lors des périodes de forte demande, c'est-à-dire pendant les vacances scolaires.

Le BAFA Citoyen :

Le projet de BAFA Citoyen a été créé pour répondre à l'intérêt très fort des jeunes pour le BAFA, intérêt le plus souvent non suivi d'une formation à cause d'un coût trop important pour les jeunes et leurs familles.

Le dispositif BAFA Citoyen a été mis en place afin d'apporter une aide financière aux jeunes motivés par l'obtention de la qualification, en contrepartie d'un réel engagement citoyen.

L'obtention du BAFA Citoyen se déroule en trois étapes de formation :

- Tout d'abord, s'engager à effectuer des **Heures Citoyennes (25h)** dans différentes structures de la ville, où le métier de l'animation est très présent. Cette contrepartie permettra aux jeunes à la fois de découvrir le monde de l'animation, de participer à des projets communs et également à se créer un réseau professionnel qui leur sera bénéfique pour la suite de leur BAFA et leur avenir professionnel.
- La **Formation Générale**, qui est un stage théorique d'une durée de 8 jours. Ce stage donne à l'animateur les bases qu'il doit connaître sur le développement des enfants et le cadre légal d'exercice de l'animation. Il profite de ce premier stage pour se familiariser avec les techniques d'animation.
- Le **Stage Pratique**, d'une durée de 14 jours, est la troisième étape de la démarche. Le stagiaire a le même rôle qu'un animateur confirmé et fait partie intégrante d'une équipe d'animation. Il bénéficie d'un animateur référent qu'il peut questionner à tout moment.
Le stagiaire s'engage à réaliser ce stage au sein de l'un des centres de loisirs de la commune.

BAFA CITOYEN

Session du 27 octobre au 3 novembre 2024
(vendredi 1^{er} novembre inclus)
Salle polyvalente – Ecole Romain Rolland

DOSSIER D'INSCRIPTION

**A déposer complet sur rendez-vous uniquement,
au plus tard le vendredi 20 septembre 2024**

Maison de la Famille
Secteur Jeunesse
34 rue Gabriel Péri

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, et vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 16h
Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 14h à 16h

Prise de rendez-vous au **01.30.14.82.61 (auprès de la Responsable Périscolaire-Jeunesse)**

RENSEIGNEMENTS

Sexe : F M

Nom (M, Mme, Melle) :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Dépt ou Pays :

N° sécurité sociale :

Adresse : N° : Rue :

Code postal : Ville :

Tel. Domicile : Tel. Portable :

Email :

SITUATION

Etudiant Lycéen Demandeur d'emploi Autre :

Niveau d'études :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) :

Adresse :

Tél. domicile : Tel. Portable :

Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable du jeune :
(Nom, prénom et date de naissance du jeune)

.....

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, je l'autorise à participer à la formation générale BAFA dans le cadre d'une convention avec la ville, et à pratiquer toutes les activités de ce stage.

J'autorise tout médecin responsable, à faire pratiquer le cas échéant, toute intervention chirurgicale et à prescrire en cas d'urgence tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription et à les respecter.

Fait à :le.....

Signature (1) :

(1) Le signataire écrira les mentions « Lu et approuvé » et « Bon pour autorisation parentale ».

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Dossier retenu

Dossier refusé

Appréciation générale :

.....
.....
.....

PIECES A FOURNIR

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Photocopie de la pièce d'identité
- Deux photos d'identité
- Photocopie de la carte Vitale

QUESTIONNAIRE

Pourquoi souhaitez-vous avoir le BAFA ? (plusieurs choix possibles)

- Pour financer mes études
- Pour financer mes loisirs et mes vacances
- Pour financer ma vie quotidienne
- Pour m'ouvrir une carrière professionnelle
- Autre :

Quels sont, pour vous, les rôles et fonctions d'un animateur.

.....

.....

.....

.....

Qu'est-ce qu'une action citoyenne pour vous ?

.....

.....

.....

Quelles seront, sur les prochains 12 mois, vos disponibilités pour les Heures Citoyennes ?

- Les soirées.
- Les midis
- Les mercredis.
- Les week-ends.
- Les vacances scolaires.
- Tout le temps.

REGLEMENT BAFA CITOYEN

La ville de Saint-Cyr-l'Ecole met en place une action citoyenne par le biais d'une formation BAFA en faveur des jeunes saint-cyriens.

Article 1 : Age

La formation s'adresse aux jeunes saint-cyriens de 16 ans révolus (au 1^{er} jour du stage proposé) à 25 ans inclus.

Article 2 : Critères de sélection

Les candidats au dispositif devront passer un entretien avec l'équipe organisatrice.

Les dossiers seront ensuite examinés et sélectionnés par un jury.

Cette procédure ayant pour objectif essentiel d'amener à participer à une action civique, la ville proposera aux jeunes les plus motivés la **Formation Générale B.A.F.A.**, à un prix accessible, proche de 30 % du coût réel de la prestation (300 €) soit 100 €.

12 places seront disponibles

Article 3 : Engagement

Les jeunes sélectionnés s'engagent à effectuer **25 Heures Citoyennes** au sein de différents services communaux tels que : la Jeunesse, l'Enfance, le Péricolaire, le Sport et la Culture. Ils s'engagent également à effectuer leur **Stage Pratique** dans un des accueils de loisirs de la ville.

Une convention individualisée sera mise en place entre le jeune et la Ville, elle stipulera la durée de l'engagement du jeune (fixée à 25 heures), les dates, les horaires et les lieux d'affectation.

Article 4 : Dépôt des dossiers

Le dossier d'inscription devra être déposé au Service Enfance, Jeunesse et Politique Éducative sur rendez-vous au plus tard à la date mentionnée dans le dossier.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Article 5 : Dépôt et acceptation du règlement.

La participation à la Formation Générale BAFA entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 6 : Dénonciation de la convention

La Ville de Saint-Cyr-l'Ecole mettra fin à la convention en cas de défaillance ou de non-respect des engagements du bénéficiaire.

Seront exclus de cette clause, les heures non effectuées pour les motifs suivants :

- ✓ Déménagement du bénéficiaire hors Ile-de-France,
- ✓ Modification de la situation professionnelle du bénéficiaire entraînant l'incapacité d'effectuer ces heures citoyennes,
- ✓ Evènement familial grave,
- ✓ Invalidité du bénéficiaire,
- ✓ Décès du bénéficiaire.

Signature du stagiaire ou son représentant légal pour le mineur précédée de "lu et approuvé"